

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur et Madame VANHEMELEN-MEERTS, demeurant rue d'Italie, 2 à 4540 AMPSIN, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue de la Drève, cadastré 1^{ère} division, section A n°891R2.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation aux prescriptions du lotissement (la dominante horizontale des baies, surface de terrasse supérieure à 25m², hauteur sous gouttière supérieure à 5,20m et interruption de la modification du relief à moins de 2m des limites laterales) – (CWATUP article 330, 2°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du mercredi 1^{er} juin au mercredi 15 juin 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le mardi 7 juin 2016, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le mercredi 15 juin 2016 de 16.30 à 17.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 27 mai 2016.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry